

1.00 credits

7.0 h

Q2



**This learning unit is not open to incoming exchange students!**

Language :	French
Place of the course	Bruxelles Saint-Louis
Learning outcomes	<b>At the end of this learning unit, the student is able to :</b>

Bibliography

- P.-P. Renson :
- o « La médiation et les conflits de voisinage », in D. Déom, O. Jauniaux, P. Lecocq, C. Mostin et P.-P. Renson, Les troubles de voisinage. Quatre points de vue, Louvain-La-Neuve, Anthemis, 2007, pp. 133 à 180.
  - o « La médiation et le C.M.B.C. : une alternative séduisante au sein du Barreau de Charleroi », Le Pli judiciaire, 2008, vol. 79, pp. 5 et 6.
  - o « Le point sur...L'agrément « définitif » des médiateurs : le fil d'Ariane », J.T., 2008, pp. 296-297.
- P.-P. Renson :
- o « La médiation et les conflits de voisinage », in D. Déom, O. Jauniaux, P. Lecocq, C. Mostin et P.-P. Renson, Les troubles de voisinage. Quatre points de vue, Louvain-La-Neuve, Anthemis, 2007, pp. 133 à 180.
  - o « La médiation et le C.M.B.C. : une alternative séduisante au sein du Barreau de Charleroi », Le Pli judiciaire, 2008, vol. 79, pp. 5 et 6.
  - o « Le point sur...L'agrément « définitif » des médiateurs : le fil d'Ariane », J.T., 2008, pp. 296-297.
  - o « Le droit de la médiation et le droit des biens : analyse à la croisée des chemins », in P.-P. Renson (dir.), La médiation : voie d'avenir ou miroir aux alouettes ?, Louvain-La-Neuve, Anthemis, 2008, pp. 11 à 62.
  - o « Un juge peut-il être médiateur ? », R.G.D.C., 2008, pp. 608-609.
  - o « La médiation dans les conflits locatifs : info ou intox ? », in X, Le bail. Actualités et dangers, Actes du colloque organisé le 4 juin 2009 par la Conférence du Jeune Barreau de Mons, Louvain-La-Neuve, Anthemis, 2009, pp. 313 à 354.
  - o « La transcription de certains jugements homologuant des accords de médiation : l'intervention des notaires remise en cause ? », J.T., 2009, pp. 509 à 515.
  - o « Réduire le coût et la durée des procès », La Libre Belgique, 9 octobre 2010.
  - o « Le point sur... l'obligation de formation continue des médiateurs agréés », J.T., 2010, pp. 591-592.
  - o « Arbitrage, conciliation, médiation et droit collaboratif : comment régler un conflit efficacement et durablement, sans recourir à une procédure judiciaire ou administrative ? », www.justice-en-ligne.be, 28 février 2011.
  - o « La médiation, une alternative permettant d'éviter les aléas, le coût et la durée des procès », www.justice-en-ligne.be, 28 février 2011.
  - o « La médiation, la conciliation et les juridictions : comment préserver l'impartialité ? », www.justice-en-ligne.be, 7 novembre 2011.
  - o « La médiation » in X, Vade-Mecum de l'avocat, Limal, Anthemis, 2012, pp. 159 à 167.
  - o « Les avocats et la médiation civile », in X, L'avocat au parlement : enjeux et perspectives de demain, Limal, Anthemis, Bruges, La Charte, 2013, pp. 371 à 390.
  - o « La copropriété, un terrain fertile pour la médiation », in J.-P. Lannoy et C. Mostin (dir.), De la prévention à la résolution des conflits en copropriété, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 309 à 344.
  - o « Les avocats et la médiation », in X, L'avocat et les modes alternatifs de règlement des conflits, e-tribune, 25 avril 2013.
  - o « La médiation et les enjeux liés à la formation des médiateurs agréés », Jurim Pratique, 1/2014, pp. 67 à 100.
  - o « La profession d'avocat, la médiation et les ténors du barreau », Pli juridique, n° 28, 6/2014, pp. 4 et 5.
  - o « Médiation : questions choisies », Pli juridique, n° 28, 6/2014, pp. 6 à 9.
  - o « Le centre des modes alternatifs de règlement des conflits du barreau de Charleroi », Pli juridique, n° 28, 6/2014, p. 19.
  - o « Risque psychosociaux au travail, intervention informelle et limites de la confidentialité », www.justice-en-ligne.be, 22 décembre 2014.
  - o « La médiation civile », in T. Marchandise (dir.), Une autre justice possible ?, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 21 à 72.
  - o « Le médiateur agréé et certains aspects de sa responsabilité », Bulletin de prévention, juin 2015, n° 26, pp. 4 à 7.
  - o « Les avocats et la médiation », in P.-P. Renson (dir.), Etats généraux de la médiation, Limal, Anthemis, 2015, pp. 91 à 116.
  - o « Quelques modèles », in P.-P. Renson (dir.), Etats généraux de la médiation, Limal, Anthemis, 2015, pp. 181 à 204.
  - o « Etats généraux de la médiation : conclusions des principaux ateliers. Atelier VIII. "Promotion et information" », Pli juridique, n° 34, 12/2015, pp. 38 et 39.
  - o « Formation continue des médiateurs agréés, perte d'agrément et illégalités », e-tribune n° 86, 21 janvier 2016, 4 p.
  - o « Copropriété et médiation », www.justice-en-ligne.be, 8 février 2016.
  - o « Les modes alternatifs de règlement des conflits – la médiation » in X, Vade-Mecum de l'avocat, Limal, Anthemis, 2ème éd., 2016, pp. 1 à 7.
  - o « La médiation est-elle vraiment moins aléatoire, plus rapide et moins chère qu'un procès ? », Forum de l'Immobilier, novembre 2016, pp. 3 à 5.
  - o « Être partie à une médiation », www.mediation-pour-tous.be devenu ensuite www.renson-avocats.be onglet « En savoir plus sur la médiation », 20 décembre 2016.
  - o « Historique », www.mediation-pour-tous.be devenu ensuite www.renson-avocats.be onglet « En savoir plus sur la médiation », 22 décembre 2016.
  - o « Les trois formes de médiation consacrées par le droit belge », www.mediation-pour-tous.be devenu ensuite www.renson-avocats.be onglet « En savoir plus sur la médiation », 22 décembre 2016.
  - o « La prise en charge des coûts de la médiation », www.mediation-pour-tous.be devenu ensuite www.renson-avocats.be onglet « En savoir plus sur la médiation », 23 décembre 2016.
  - o « Quand la médiation génère-t-elle des coûts ? », www.mediation-pour-tous.be devenu ensuite www.renson-avocats.be onglet « En savoir plus sur la médiation », 23 décembre 2016.
  - o « La TVA est-elle applicable ? », www.mediation-pour-tous.be devenu ensuite www.renson-avocats.be

Faculty or entity in charge	DRTB
-----------------------------	------

Programmes containing this learning unit (UE)				
Program title	Acronym	Credits	Prerequisite	Learning outcomes
Certificat inter-universités en expertise judiciaire : spécialisation en expertise immobilière	EXIB2FC	1		